

MANUEL SUR L'ORGANISATION SYNDICALE

RECONNAISSANCE SYNDICALE

RECONNAISSANCE SYNDICALE

Obtenir la reconnaissance syndicale fait partie du processus de la syndicalisation des travailleurs non syndiqués.

Parfois, les syndicats laissent le cadre juridique contrôler leur stratégie d'organisation syndicale. Nous devons bien comprendre les dispositions législatives mais ne pas être limités par elles. Ce sont nos jalons et nos plans qui doivent définir notre situation et non pas les cadres législatifs. Lorsque les travailleurs font face à la pression de l'employeur ou à la répression, il nous faut un niveau de participation des travailleurs plus élevé que le niveau minimum prévu par la loi.

En Inde, un syndicat dont le statut est reconnu « sera tenu de compter constamment parmi ses membres au moins 10 pour cent des travailleurs ou au minimum cent travailleurs... » Une fois que le syndicat compte 10 pour cent des travailleurs parmi ses membres, il peut être enregistré auprès du Conseil du travail ou bien il peut attendre d'avoir le niveau de participation des travailleurs qu'il s'est fixé et ensuite s'enregistrer. En Inde, le droit de se syndiquer est garanti par la loi : liberté d'association et normes fondamentales de travail. Les lois sont solides mais les délais d'application sont fréquents. Nous devons réfléchir au meilleur moyen de protéger les travailleurs. Parfois, la loi ne suffit pas ; il faut aussi un niveau plus

élevé de participation des travailleurs dans le syndicat.

En Argentine, la loi protège les travailleurs qui sont élus délégués syndicaux contre le licenciement. Pour 400 travailleurs, le syndicat est autorisé à avoir cinq délégués syndicaux élus. La protection juridique dont jouissent ces travailleurs leur permet de communiquer avec leurs collègues sans crainte de représailles. Ceci peut être utile dans les activités d'organisation syndicale. Le problème est que cela peut empêcher les travailleurs de s'impliquer car ils attendent que les cinq délégués élus fassent le travail. L'idéal serait d'atteindre tout d'abord les objectifs fixés pour le niveau d'organisation syndicale, ensuite d'élire les délégués puis d'affronter publiquement l'employeur.

Dans la majorité des pays anglophones d'Afrique, la loi prévoit la reconnaissance syndicale une fois que le syndicat a recruté 50 pour cent plus un (majorité simple) des travailleurs. Le syndicat peut perdre la reconnaissance syndicale si ce chiffre est inférieur à la majorité simple. Certains syndicats recrutent 75 pour cent des travailleurs avant de chercher à obtenir la reconnaissance syndicale afin de se prémunir contre l'employeur et la pression qu'il exerce sur les travailleurs, en particulier quand le nombre total des membres est proche du seuil des « 50 % + 1 ».

Les travailleurs du secteur informel ou précaire ne sont pas toujours couverts par les législations du travail. Quand nous cherchons à organiser les travailleurs du secteur informel, nous devons être conscients des autres lois qui peuvent s'appliquer à eux et à leurs conditions de travail. Nous devons aussi poser nos propres jalons selon le niveau de participation des travailleurs requis pour obtenir des améliorations dans les conditions de travail.

Étudiez soigneusement le cadre juridique qui autorise la reconnaissance syndicale et les autres lois qui peuvent avoir un effet sur les activités d'organisation syndicale. Assurez la formation des travailleurs pour qu'ils connaissent la loi et comment l'utiliser pour soutenir la démarche d'organisation syndicale.

Une fois que vous avez satisfait aux dispositions minimales en vue de la reconnaissance syndicale, quel est votre plan ?

- Prendre des mesures légales pour obtenir la reconnaissance syndicale.*
- Atteindre d'abord les jalons posés et ensuite chercher à obtenir la reconnaissance syndicale.*

Pourquoi ?
